



## SERVICE EN IMPLOSION

L'antenne mixte du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ( SPIP ) de Tarbes ( milieu ouvert et Maison d'Arrêt ) connaît une augmentation continue du nombre de mesures à prendre en charge et une stagnation du nombre de Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation ( CPIP ).

Le 1er résultat de cette situation est un personnel administratif, agent d'accueil, proche de l'épuisement généré par : la gestion des appels téléphoniques, la prise des messages, l'accueil physique ; tâches qui doivent être faites tout en assurant la création des dossiers papier et dans le logiciel APPI, le suivi des BEX, les remontées statistiques ...

Si le service a bénéficié du recrutement de contractuels ( psychologues, coordonnateur culturel ...) aux compétences indéniables, c'est d'un renfort à l'accueil et de CPIP titulaires en nombre suffisant dont le SPIP a maintenant besoin, ce d'autant que la volonté clairement affichée de la direction de développer les actions collectives surcharge un peu plus l'équipe .

Les prises en charge collectives sont sans aucun doute un plus pour la prise en charge des personnes, encore faut il d'abord être en mesure d'assurer une prise en charge individuelle.

**A ce jour un équivalent temps plein a plus de 150 mesures (quand les règles européennes de probation en préconisent 50)**, et ça ne va pas aller en s'améliorant puisque les CPIP animant des actions collectives vont être (assez logiquement) déchargés de dossiers . La charge de travail de chacun va être exponentielle.

S'il est indéniable que les actions de justice restaurative, le GRAVIC, les groupes de paroles et autres programmes de prévention de la récidive sont des modalités intéressantes de prise en charge, encore faut il avoir les moyens de les mettre en œuvre .

**Clairement le SPIP de Tarbes n'a pas les moyens de développer les prises en charge collectives sauf à négliger, voir abandonner, les prises en charge individuelles.**

De même, s'il y a un intérêt certain à travailler en interdisciplinarité sur des thématiques ou des pratiques professionnelles, il faut en avoir le temps, or nous ne l'avons pas, et la multiplication des réunions nous empêche de voir les personnes dont nous sommes sensés aborder les situations .

La CGT SPIP 65 rappelle que les règles européennes de probation précisent bien que c'est de la responsabilité de l'encadrement de donner les moyens aux professionnels d'assurer une prise en charge de qualité .

A Tarbes ces moyens ne sont pas assurés et **les agents ne pourraient être tenus pour responsables des éventuelles erreurs et dysfonctionnements liés aux conditions de travail dont ils pâtissent.**

La CGT SPIP 65 alerte, une fois encore, sur les risques psychos sociaux qui existent et s'amplifient au SPIP de Tarbes.